



**SYNTHESE
DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL 2024**

***A L'ATTENTION DU CONSEIL DE SUPERVISION
ITIE-GUINEE***

PRESENTEE PAR LE COMITE DE PILOTAGE ITIE-GUINEE

FEVRIER 2024

1

SYNTHESE

DU PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 2024

1. INTRODUCTION

Suite à l'adoption du Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) 2024, par le Comité de Pilotage de l'ITIE-GUINEE en date du Jeudi 19 Janvier 2024, nous vous présentons la Synthèse dudit PTBA.

Le présent PTBA qui vous sera soumis pour examen et approbation, est élaboré en cohérence avec la Norme ITIE 2023, adoptée lors de la Conférence Mondiale de l'ITIE à Dakar (Sénégal) du 13 au 14 Juin 2023.

2. Objectifs 2024 :

Réussir la Validation avec la note 100 points sur 100 à partir d'Avril 2025 ;

Poursuivre et renforcer la mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaîne des valeurs ;

Renforcer la confiance par la Transparence ;

Vertus finales de l'ITIE : La Bonne Gouvernance qu'elle requiert, induit le développement durable par l'investissement, aux fins d'éradiquer la Pauvreté.

3. Rappel de la situation du PTBA 2023 :

La mise en œuvre du Plan de Travail et du Budget Annuel 2023, a été bâtie autour de neuf (9) axes stratégiques identifiés et déclinés en 102 activités pour un budget qui se chiffre à 821 500 USD, tous bailleurs de fonds confondus et se décompose comme suit.

- Montant identifié = 525 088 USD ;
- Montant à rechercher = 296 412 USD.

4. Mise en œuvre du PTBA 2023 :

- Recettes totales = GNF 5 793 138 412, soit l'équivalent de USD 675 992, 22
- Dépenses = GNF 4 995 715 261, soit l'équivalent de USD 585 106,54
- Taux de réalisation = 86,56%.

Certaines activités programmées, mais non réalisées au cours de l'année 2023 sont reportées dans le PTBA 2024.

4.1 Acquis :

Le Groupe Multipartite s'est attelé à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter les délais requis par les Exigences en matière de préparation, de la validation et de publication des Rapports dans le but d'atteindre les objectifs contenus dans le Plan de Travail et le Budget Annuel (PTBA) ;

Il s'agit des activités ci-après :

- La bonne appréciation de la mise en œuvre de l'ITIE-GUINEE à travers la note 88 points/100 score général élevé obtenu à la Validation, le 16 Février 2022 ;
- L'information régulière des populations sur les données de l'ITIE-GUINEE ;
- L'informatisation de toutes les régies financières de l'Etat ;
- L'obtention des données des paiements infranationaux à travers l'affectation des Receveurs Communaux ;
- La redevabilité des gestionnaires des deniers publics ;
- La répartition équitable des revenus miniers à travers le FODEL et le FNDL ;
- Le renforcement du contenu local avec la mise en place de la Bourse de Sous-Traitance et de Partenariat ;
- L'amélioration des conditions de vie des populations rurales vivant dans les zones minières à travers les réalisations d'infrastructures scolaires, sanitaires, des forages de puits évitant les maladies hybrides, ainsi que des pistes rurales ;
- La réalisation des émissions interactives à travers les médias publics, privés et les radios communautaires et rurales en français et les langues du terroir ;
- La réalisation des Bulletins ITIE-GUINEE et des Podcasts ;
- Le renforcement des capacités dans le cadre de l'ITIE avec la société civile (Publiez ce que vous Payez, Action Mines) ;
- Les réunions virtuelles (Vidéo-conférences) avec le Secrétariat International de l'ITIE et différents pays membres de l'ITIE ;
- La tenue des réunions ordinaires et extraordinaires du Comité de Pilotage et des Commissions ;
- L'élaboration du Rapport Annuel d'Avancement 2021.

4.2 Défis :

Certaines activités programmées n'ont pas été réalisées à cause des raisons suivantes :

- L'insuffisance des ressources financières ;
- La lenteur dans les décaissements des fonds du BND ;

- La non contribution des sociétés minières au financement de l'ITIE-GUINEE ;
- Le non tenu de certains ateliers par manque de financement ;
- La diminution du rythme d'octroi des titres miniers affectant ainsi les recettes et les investissements miniers ;
- Le manque total de tout moyen de déplacement au niveau du Secrétariat Exécutif ;
- Le manque d'Internet à haut débit ; etc...

5. Présentation du PTBA 2024 :

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en Guinée (ITIE-GUINEE) est créée par Décret D/2012/014/PRG/SGG du 03 Février 2012, modifié par le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 qui dispose en son article premier que : « l'ITIE-GUINEE est un organe consultatif, placé sous la tutelle du Ministère en charge des Mines et de la Géologie. ITIE-GUINEE est dotée d'une personnalité morale et d'une autonomie de gestion administrative et financière ».

L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives constitue de nos jours une Norme Internationale de Bonne Gouvernance dans le secteur pétrolier, gazier et minier.

La République de Guinée dispose d'un potentiel minier riche et varié réparti sur l'ensemble de son territoire. La diversité de ce potentiel offre des opportunités d'investissement capable de soutenir une très forte croissance économique. Il constitue également un pilier important dans l'atteinte des Objectifs du Développement Durable (ODD) et dans l'exécution du Programme de Référence Intérimaire (PRI) de la Transition qui est un document multi sectoriel de la Guinée à portée nationale couvrant, la période 2022-2025. Le PRI, doit à terme, contribuer par ses interventions, à la réalisation des missions de la Transition telles que définies dans la Charte de la Transition, en cohérence avec les objectifs économiques et financiers. <https://www.mpci.gov.gn> <https://www.mines.gov.gn>

A la lumière de ce qui précède, le Groupe Multipartite de l'ITIE-GUINEE se fixe pour :

- 1. Objectif global :** En tant que **Pays ayant obtenu un score général élevé dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88/100 points)**, l'objectif principal est de poursuivre et renforcer cette mise en œuvre effective du processus ITIE conformément à la chaîne des valeurs afin d'atteindre le score le plus élevé de la Validation.
- 2. Objectifs Spécifiques :** Les objectifs spécifiques de ce Plan de Travail sont les suivants :
 - 2.1 Veiller au respect du cadre légal et institutionnel (juridique et fiscal) dans l'octroi des licences et des contrats, tenir le registre de la propriété effective et la

- participation de l'Etat, ainsi que le suivi de l'exploration, de la production et des émissions de gaz à effet de serre ; <https://mines.gov.gn/cadre-juridique>
- 2.2 Amorcer la collecte et la réconciliation des paiements effectués par les entreprises minières et des revenus perçus par les administrations ;
 - 2.3 Rendre l'information relative à la collecte et à la réconciliation des paiements et des revenus désagrégés, disponible et accessible au grand public par la publication, la dissémination et la divulgation des données ;
 - 2.4 S'assurer que les données sur les revenus provenant de l'extraction minière sont débattues et effectivement affectées selon les règles de la démocratie et de la transparence dans la gestion des dépenses sociales, économiques, environnementales ;
 - 2.5 Promouvoir une meilleure appropriation de la Norme ITIE par l'Administration Publique, les Sociétés Minières et la Société Civile en vue d'évaluer les résultats et impacts de la mise en œuvre effective de l'ITIE.

C'est dans ce cadre que le Groupe Multipartite (GMP) composé de la Société Civile, de l'Administration Publique et des Entreprises Minières, auxquelles la Guinée a ajouté les Institutions Républicaines afin que ces dernières soient informées de toutes les étapes de la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée pour leur permettre d'amener le Gouvernement à prendre les décisions allant dans le sens de l'utilisation optimale des revenus tirés des Industries Extractives. Au-delà de cette mission, c'est d'être aussi des interlocuteurs et des porteurs de messages auprès de leurs institutions et des populations sur la mise en œuvre de l'ITIE en Guinée.

Ce Groupe s'attèle à créer les conditions de mise en œuvre effective des actions pour respecter les délais requis par les Exigences en matière de préparation, de divulgation des Rapports ITIE et de Validation afin d'obtenir le score le plus élevé des trois composantes, à savoir : « **l'Engagement des parties prenantes ; la Transparence ; les Résultats et l'Impact** ».

En s'engageant à mettre en œuvre les Exigences de la Norme ITIE 2023, l'Etat Guinéen vise à promouvoir une meilleure gouvernance des ressources extractives à travers la collecte, la réconciliation, l'audit, les transactions liées aux entreprises d'Etat, les paiements infranationaux et la publication de tous les paiements effectués par les Entreprises Minières et de toutes les recettes publiques perçues par l'Etat et les Collectivités Locales.

Place du secteur minier dans l'économie nationale :

L'exploitation minière représente une part importante de l'économie guinéenne, générant plus de 91,48 % des exportations, fournissant 24,46 % des revenus budgétaires de l'Etat, constituant 18,27 % du PIB et 6,70 % des emplois. (Source Rapport ITIE 2021).

La production minière :

Sur la base des données reportées par les entités déclarantes le total des paiements a généré un revenu de **6 077,69 milliards GNF soit 630,26 millions USD** (Rapport ITIE 2021).

C'est à cet effet, qu'une meilleure répartition des revenus (transferts infranationaux) va être faite avec la création du Fonds National de Développement Local (FNDL) conformément à l'Article 165 du Code Minier, aliéna 3 qui a prévu l'appui direct de 15 % des revenus miniers partiels au développement de l'ensemble des collectivités locales du pays et doivent apparaître dans le budget annuel de chaque commune.

Le versement de la quote-part de 15 % revenant aux collectivités est effectué à travers un compte au Trésor Public dénommé « Fonds National de Développement Local (FNDL) » créé par l'Article 20 de la Loi de Finances 2016/001/AN de la République de Guinée. www.droit-afrique.com/uploads/Guinee-LF-2016.pdf

La gestion du compte du FNDL est assurée par l'Agence Nationale de Financement des Collectivités (ANAFIC), créé par Décret D/2017/298/PRG/SGG du 11 Novembre 2017.

Dans le même cadre, les revenus recouverts par le Fonds de Développement Economique Local (FODEL) a été mis en place conformément aux dispositions prévues à l'Article 130 du Code Minier, paragraphe 5.

Le FODEL est alimenté par la contribution au développement local destinée au financement des projets communautaires dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Développement Local.

Le Décret D/2017/285/PRG/SGG, portant modalités de constitution et de gestion du FODEL. Le Décret a été complété par l'Arrêté Conjoint A/2018/7932/MMG/MATD/SGG du 22 Novembre 2018 qui précise les modalités d'utilisation, de contrôle et de gestion du FODEL. <http://mines.gov.gn/docs/PDF/décrets-285-FODEL.pdf>

Aujourd'hui, ces deux fonds sont gérés par l'ANAFIC. Cette mutualisation des fonds au sein de l'ANAFIC, constitue l'une des véritables et significatives innovations de la période transitoire : innovation allant dans le sens de rationaliser les dépenses publiques, de renforcer la gestion de l'Agence, de réduire les ressources humaines disponibles tout en clarifiant la destination des disponibilités financières pour les projets initiés par les Communes, conformément à l'article 1^{er} du Décret D/2023/0031/PRG/CNRD/SGG du 24 Janvier 2023.

Lettre de Politique de la Responsabilité Sociétale (RSE) :

Le Gouvernement de la République est engagé, à travers le Ministère en charge des Mines et de la Géologie, dans la mise en œuvre d'un plan d'action inspiré de la « Vision du

Régime Minier pour l’Afrique » (VMA-2009). Le Gouvernement se mobilise aussi, par le biais de l’Initiative pour un Développement Responsable du Secteur Minier (RMDI), par le Forum Economique Mondial, pour reformer son secteur afin de le rendre plus apte à répondre aux enjeux de développement durable.

Aujourd’hui, la Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE), est au centre des préoccupations dans les sphères mondiales (secteur privé), internationales (communauté des Etats) et nationales de la Gouvernance Minière.

La Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) permet aussi aux Entreprises de contribuer volontairement au développement des Communes impactées par les opérations minières.

La mise en place du contenu local permet d’optimiser la contribution des entreprises extractives dans le cadre du développement durable des communautés voisines des Industries Extractives. <https://www.smfg.com/app/uploads/2020/07/MMG>

Investissement minier en Guinée :

La Politique minière du Gouvernement est d’accroître l’investissement minier et son probable impact économique.

La Guinée occupe le 1^{er} rang mondial pour les réserves de bauxite (40 milliards de tonnes) et le 6^{ème} pour l’extraction de la bauxite à haute teneur ; les réserves d’or estimées à 700 tonnes ; le fer à 20 milliards de tonnes de réserve et le diamant estimé à 30 millions de carats. Ces quantités d’or, de fer et diamant sont sous le sous-sol des Préfectures de Siguiri, de Mandiana, Kouroussa, de Kankan et de Dinguiraye. Pour le fer, ces quantités se trouvent dans les préfectures de Beyla, de Kérouané, de N’Zérékoré, de Macenta, de Lola, de Faranah et de Forécariah et celles du diamant dans les préfectures de Kérouané, de Macenta, de Kissidougou, de Beyla, de Forécariah, de Téliélé et Kindia.

Mais l’un des gisements de fer les plus importants est la zone de 1 500 Km² du Mont Simandou dans la Préfecture de Beyla qui abrite la plus grande réserve inexploitée de minerai de fer à haute teneur au monde. En outre, l’immense projet de Simandou détient environ 2,4 milliards de tonnes de minerais de fer titrés à plus de 65,5%. <https://guineenews.org>

Dans le document du Programme de Référence Intérimaire (PRI) 2022 – 2025 le Ministère des Mines et de la Géologie a inscrit dans son plan de travail 42 actions prioritaires.

Le Gouvernement Guinéen tient au respect de ses engagements internationaux. Cette volonté politique a été exprimée par Son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l’Etat lors de sa rencontre du 16 Septembre 2021 avec

les Responsables du Secteur Minier au Palais du Peuple ; citation : « **je réaffirme ma volonté ferme et celle de mon Gouvernement à soutenir le processus ITIE en Guinée** ».

Axe de la Gouvernance

Dans un contexte difficile, la poursuite de la refondation de l'Etat et de l'amélioration de la gestion de nos finances publiques, prônées par Son Excellence, Monsieur le Président de la République, restent des priorités pour le Gouvernement.

C'est pourquoi, ici la gouvernance repose sur les trois facteurs clés qui sont :

- la transparence ;
- la responsabilité ;
- et la lutte contre la corruption.

La transparence est un moyen permettant d'atteindre des objectifs plus larges. La transparence contribue également à la bonne gouvernance et constitue un obstacle à la corruption ;

La responsabilité, c'est la prise en compte par le gouvernement des aspirations des citoyens concernant les services que doit offrir le secteur public (gouvernants et gouvernés) ;

La lutte contre la corruption est une action qui vise à prévenir l'usage des charges publiques à des fins personnelles. Il s'agit, des pots-de-vin, du clientélisme et du népotisme, de l'appropriation des biens publics ou du détournement des revenus de l'Etat.

L'ITIE-GUINEE a participé au lancement de la Journée Internationale de la Lutte Contre la Corruption tenue à Boké le 08 Décembre 2023.

Les entreprises minières doivent fournir leur plan de lutte contre la corruption et leur plan de réhabilitation de la dégradation de l'environnement.

II. FINANCEMENT :

Le Plan de Travail doit être revu et actualisé annuellement. Il ne doit pas être statique. Il doit être glissant pour permettre de prendre en compte les évolutions éventuelles du secteur extractif et les politiques gouvernementales.

Le présent Plan de Travail et Budget Annuel (PTBA) prend en compte toutes les recommandations du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE, lors de sa réunion du 16 Février 2022 à Oslo (NORVEGE), suivant Référence de la Décision : 2022-16/BM-52 déclarant que **la Guinée a obtenu un score général élevé dans la mise**

en œuvre de la Norme ITIE 2019 (88/100 points), assorti de cinq (05) mesures correctives.

Ainsi, en application des principes de l'ITIE INTERNATIONALE : « **les obligations pour les Etats à démontrer le degré de leur adhésion au processus de l'ITIE consistent à faire figurer dans leurs budgets nationaux, les financements nécessaires à soutenir les plans d'actions qui alimentent les activités du Comité de Pilotage et les Commissions Opérationnelles** » ;

Également, parmi les douze (12) Principes de l'ITIE 2023, au point N°12, il est précisé que : « **Dans la recherche de solutions, nous croyons que toutes les parties prenantes-y compris les gouvernements et leurs agences, les entreprises de l'industrie extractive, les sociétés de services, les organisations multilatérales, les organisations financières, les investisseurs et les organisations non gouvernementales-ont des contributions importantes et pertinentes à apporter** ».

Le Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021, en son article 16 dispose que : « Les ressources financières nécessaires au fonctionnement des organes de l'ITIE-GUINEE sont constituées de : i) Subventions budgétaires de l'Etat ; ii) Contributions du Fonds d'Investissement Minier (FIM), du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) et de l'Agence Nationale d'Aménagement des Infrastructures Minières (ANAIM) ; iii) Concours financiers extérieurs des Institutions Internationales et des Organismes Etrangers de Coopération ; iv) Contribution des Sociétés Minières, Pétrolières et Gazières selon le Principe N°12 de la Norme ITIE 2023 ; v) Contribution du Secteur Privé et des ONG associées à l'Initiative ; vi) Dons et Legs ».

Par ailleurs, il convient de noter que dans le cadre de la mise en œuvre de ce Plan de Travail et Budget Annuel, le Gouvernement peut s'adresser aux Partenaires Techniques et Financiers bi et multilatéraux pour solliciter des appuis complémentaires.

III. PLAN DE TRAVAIL ET BUDGET ANNUEL (PTBA) 2024 :

Ce Plan de Travail et Budget Annuel, présenté ci-dessous est le résultat des séances de travail du Groupe Multipartite (GMP).

Ce faisant, les neuf (9) axes stratégiques identifiés sont déclinés en **103 activités avec un budget qui se chiffre à un coût total de 915 228 USD (Neuf cent quinze mille deux cent vingt-huit US Dollars)** soit l'équivalent de **GNF 7 778 608 346** dont le

financement est identifié par l'Etat Guinéen à travers la Loi de Finances initiale 2024 à hauteur de **GNF 5 300 000 000** soit l'équivalent de **623 596 USD (68,14%)** ; à travers les Fonds EGPS (Banque Mondiale) à hauteur de **GNF 552 441 078**, soit l'équivalent de **65 000 USD (7,10%)** et à travers le Fonds d'Investissement Miniers (FIM) à hauteur de **GNF 387 669 152**, soit l'équivalent de **45 613 USD (4,98%)**, sous réserve, de toute appréciation ultérieure. Ainsi, le financement total identifié se chiffre à hauteur de **GNF 6 240 110 213** soit l'équivalent de **734 208,92 USD (80,22%)** et **un financement à rechercher à hauteur de GNF 1 538 498 086** soit l'équivalent de **181 019,08 USD (19,78%)**.

Le taux de change appliqué suivant **Liste N°220/2023 du 20 Novembre 2023 (BCRG)** est : **1 USD = 8 499,0935 GNF**.

Le texte d'application du Décret D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 doit faire l'objet d'un Arrêté Conjoint portant sur la mise en place d'un financement pérenne de l'ITIE-GUINEE. Cet Arrêté Conjoint doit être signé par Messieurs les Ministres en charge des Mines et de la Géologie ; en charge du Budget et celui en charge de l'Economie et des Finances.

L'une des préoccupations principales de la Société Civile, c'est la divulgation de toutes les informations sur les paiements et les revenus dans le but d'une utilisation optimale desdits revenus. Celle des Entreprises, c'est d'obtenir la licence sociale en vue d'opérer leurs activités en toute tranquillité et dans le respect des textes de Lois en vigueur.

L'ITIE est devenue de nos jours une **Norme Internationale de Bonne Gouvernance** dans le secteur minier, pétrolier et gazier. Sa mise en œuvre nécessite la mise en place d'un financement adéquat.

Elle constitue un des repères de la matrice structurelle des Institutions Financières Internationales (Fonds Monétaire International, Groupe de la Banque Mondiale, Groupe de la Banque Africaine de Développement, etc...)

Cela constitue une assurance pour attirer les investissements dans le secteur minier.

Nous réitérons le souhait à ce que le Gouvernement puisse examiner avec bienveillance le problème de financement pérenne de l'ITIE-GUINEE, en acceptant qu'un Projet d'Arrêté Conjoint (Ministère en charge des Mines et de la Géologie ; Ministère en charge du Budget et Ministère en charge de l'Economie et des Finances) soit élaboré, discuté et adopté conformément aux dispositions du DECRET D/2021/233/PRG/SGG du 14 Juillet 2021 en son Article 16, aliéna 2 : « Contributions du Fonds d'Investissement Minier (FIM), du Centre de Promotion et de Développement Miniers (CPDM) et de l'Agence Nationale d'Aménagement



des Infrastructures Minières (ANAIM) » **en proposant un prélèvement de 3,55 % de leurs recettes nettes**, d'une part, ou en considération de cela, l'introduction d'un projet de texte de Loi au niveau du Conseil National de Transition (CNT) pour le financement pérenne de l'ITIE-GUINEE **par prélèvement de 0,45 % des recettes fiscales nettes du secteur extractif**, d'autre part.

Également, nous sollicitons auprès des Partenaires Techniques et Financiers dans le cadre de la coopération bi et multilatérale leur appui constant à aider l'ITIE-GUINEE sur le plan technique, matériel et financier.

Sur ce, l'ITIE-GUINEE doit améliorer et renforcer son fonctionnement et ses autres activités en le pourvoyant des moyens adéquats, condition indispensable au succès de son travail.

Le Comité de Pilotage profite de cette occasion pour exprimer sa profonde gratitude à tous ceux, qui de près ou de loin l'assiste et l'accompagne pour mener à bien la mise en œuvre efficace et efficiente du processus ITIE-GUINEE.

CONCLUSION :

Le problème du financement durable des Plans de Travail (Annuel et Triennal) de l'ITIE-GUINEE doit être abordé, discuté et aboutir à une solution idoine.

Nous vous remercions.



VENTILATION DES COÛTS PAR COMPOSANTES / CADRE LOGIQUE (EXPRIME EN USD)

N°	HIERARCHIE DES OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ESCOMPTES	INDICATEURS	RESPONSABLE	MONTANT	%
I	Objectif global	Améliorer le score de 88 points sur 100 en atteignant les 100 points sur 100	La Guinée a obtenu le score le plus élevé, 100 points.	Rapports d'évaluation de la Guinée	Gouvernement de la République de Guinée		
II	Objectifs spécifiques	Mettre en œuvre le processus de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives en République de Guinée avec des axes stratégiques en vue d'atteindre avec succès la Validation : le score le plus élevé.	Les cinq mesures correctives sont traitées et répondent aux Exigences de l'ITIE INTERNATIONALE	Rapport de Validation, Décision du Conseil d'Administration de l'ITIE INTERNATIONALE	Comité de pilotage et Secrétariat Exécutif	621 610	67,92 %
		1. Améliorer le cadre légal et institutionnel, octroi des licences, des contrats, la propriété effective et la participation de l'Etat.	Le cadre légal, institutionnel, l'octroi des licences, des contrats, la PE et la participation de l'Etat sont renforcés à travers le respect scrupuleux des textes réglementaires et légaux	Registre d'octroi des licences, contrats sont à jour et actualisés. Les propriétaires effectifs et la participation de l'Etat sont disponibles.	MMG/CPDM/DGI/GMP	30 000	
		2. Suivre l'exploration et la production.	La mise en place du système de suivi est opérationnelle.	Publication annuelle des rapports de suivi.	MMG/IGM/MATD/GMP/DNM/BSO	pm	
		3. Collecte des taxes et des redevances en vue de la production et la publication du Rapport ITIE-GUINEE 2022 et le Rapport Annuel d'Avancement 2023.	Les taxes et redevances sont collectées pour la production et la présentation du Rapport ITIE et du Rapport d'Avancement.	Rapport de l'Administrateur et Rapport d'Avancement sont disponibles publiés sur site et dans les journaux.	GMP/SE	140 610	
		4. Affectation des revenus.	Les revenus sont affectés selon les règles convenues.	Les différents rapports de suivi sont disponibles et publiés.	MMG/MATD/MB/MEF /GMP	pm	
		5. Suivre la gestion des dépenses économiques, sociales, environnementales et de politique de développement durable.	La gestion des dépenses économiques, sociales, environnementales et de politique de développement durable est suivie régulièrement.	Les différents rapports sont publiés.	MMG/MATD/MB/MEF/GMP	30 000	



N°	HIERACHIE DES OBJECTIFS	ACTIVITES	RESULTATS ESCOMPTE	INDICATEURS	RESPONSABLE	MONTANT	%
		6. Avoir le score le plus élevé de la Validation	Le score le plus élevé de la Validation est atteint par la Guinée	Rapport de Validation disponible et publié.	GMP/SE	5 000	
		7. Renforcer la stratégie de communication et de dissémination des Rapports ITIE.	La stratégie de communication et dissémination des Rapports ITIE est renforcée permettant une large information et connaissance du processus ITIE	La stratégie de communication et de dissémination est disponible	GMP/SE	161 210	
		8. Renforcer les capacités et la formation des parties prenantes sur le processus ITIE.	Les collègues du GMP sont outillés pour la mise en œuvre de l'ITIE.	Tenue des ateliers, Rapports de formations et de voyages d'études.	GMP/SE	119 290	
		9. Pérenniser, coordonner et améliorer la performance des organes de l'ITIE-GUINEE.	Les organes de l'ITIE-GUINEE sont pérennes, coordonnés et performants	Fonctionnement régulier et réalisation des différents objectifs	GMP/SE	135 500	
III	Coût des opérations et de Fonctionnement	a. Acquisition des biens.	Les biens sont acquis	Facture, BC, BL, PV réception	Secrétariat Exécutif	102 700	11,22 %
		b. Fonctionnement (Appui opérationnel).	Le fonctionnement est normal	Disponibilité de financement	Secrétariat Exécutif	190 918	20,86 %
TOTAL GENERAL :						915 228	100 %



PLAN DE FINANCEMENT PAR BAILLEUR (EXPRIME EN USD)

Bailleur de Fonds	GESTION PREVISIONNELLE				Total
	2024				
	1 ^{er} Trimestre	2 ^{ème} Trimestre	3 ^{ème} Trimestre	4 ^{ème} Trimestre	
BND/ETAT GUINEEN (FINANCEMENT IDENTIFIE)	137 377	142 871	130 474	212 874	623 596
FONDS EGPS / BANQUE MONDIALE	-	65 000	-	-	65 000
FONDS D'INVESTISSEMENT MINIER (SOUS RESERVE DE TOUTE APPRECIATION ULTERIEURE)	-	45 613	-	-	45 613
FINANCEMENT A RECHERCHER	34 004	56 507	46 504	44 004	181 019
TOTAL GENERAL :	171 381	309 991	176 978	256 878	915 228
BESOIN DE TRESORERIE	171 381	481 372	658 350	915 228	-